

Dispositif de communication des documents de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne versés au CTLes dans le cadre des travaux de mise en sécurité

Au cours de l'année 2009, la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne a déposé au CTLes près de 18 kilomètres de collections imprimées. Ces collections ont été versées au centre dans le cadre des opérations liées aux travaux de mise en sécurité de l'établissement.

1. Description du dispositif de communication en vigueur

Le fonds qui comporte des documents du fonds général et des documents du fonds de la Réserve est communiqué aux lecteurs de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne par les agents de cet établissement grâce à un système journalier de navettes :

- Navettes du fonds général : lundi, mardi, jeudi, vendredi ;
- Navettes du fonds de la réserve : mercredi.

Les communications du fonds général représentent en moyenne 45 documents par jour (moyenne calculée sur 4 jours).

Afin notamment de faciliter le prélèvement des documents du fonds général dans les magasins, mais surtout de permettre de réinsérer les documents qui sont rendus après consultation, un agent de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne est détaché à temps complet sur le site de Bussy Saint Georges à raison de 4 jours par semaine.

Cet agent demeure sous l'autorité hiérarchique de son établissement.

Le flux journalier des documents rendus suite aux transactions de prêt est comparable, en termes de volumétrie, à celui des documents sortants. C'est ainsi que chaque jour, le prêt de 45 documents suppose la réintégration dans les collections d'un nombre sensiblement égal de documents.

2. <u>Préparation de la réouverture de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne</u>

La communication de l'ensemble des documents de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne qui ont été transférés au CTLes dans le cadre des opérations de mise en sécurité sera interrompue à compter du 1^{er} mars 2013.

La reprise des communications devrait intervenir dans le courant du mois d'octobre 2013.

La période entre mars et octobre 2013 sera notamment consacrée à la réimplantation en Sorbonne d'une partie des collections conservées au CTLes.

La totalité du fonds de la Réserve, communiqué exclusivement le mercredi, devrait ainsi être transféré de Bussy Saint Georges à Paris.

En ce qui concerne le fonds général, le transfert vers Paris portera principalement sur les collections qui sont le plus fréquemment demandées dans le cadre du prêt.

Selon les projections réalisées par le CTLes, en prenant en compte d'une part, le fait que la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne devrait récupérer ses collections les plus communiquées, et d'autre part que les communications auront lieu sur 5 jours contre 4 aujourd'hui, le nombre de transactions (prêt et retour) devrait avoisiner 50 documents par jour.

3. Proposition d'un nouveau dispositif de communication des documents

Le CTLes assure aujourd'hui, par une navette journalière, du lundi au vendredi, un service de prêt auprès des bibliothèques qui ont déposé des fonds dans ses magasins.

Le nombre de documents communiqués par navette représente une moyenne de 38 documents par jour (sur 5 jours). Il convient de souligner que parmi les établissements desservis par la navette figure déjà la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne. En effet, le centre communique à la Sorbonne les documents qui lui ont été versés dans le cadre des transferts courants (75 documents en 2012).

Le CTLes propose de prendre en charge, à compter d'octobre 2013, les communications sur les fonds qui étaient jusqu'ici communiqués par les personnels de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne. Les documents seraient communicables 5 jours par semaine contre 4 jours par semaine dans le cadre du dispositif actuel.

La Bibliothèque de la Sorbonne ne maintiendrait pas de manière permanente un de ses agents sur le site pour les tâches liées à la communication des documents.

Le CTLes accueillerait pour les tâches liées au signalement des collections, et en fonction des besoins, des agents de cette institution.

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote sur le principe de la prise en charge des communications des collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne dans le cadre du service du prêt entre bibliothèques.